

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 15 DECEMBRE 2025**

L'an deux mille vingt cinq, le 15 décembre à 20h30, le Conseil municipal de Balazé légalement convoqué le 11 décembre 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la MAIRIE en séance publique, sous la présidence de Stéphane DOUABIN, le Maire.

Présents : Stéphane DOUABIN, Marie-Renée SAILLANT, Jennifer PAREIGE, Jean-Fabrice CLOAREC, Rolande TRUEL, Aimé LOISEL, Loïc MESSENGER, Albert CHEVILLARD, Vincent BLOT, Manuella DROUYE, Gwénaëlle LE CALVEZ, Elodie PAUTONNIER, Emmanuelle BARDAINE et Béatrice RUFFAUT.

Pouvoirs : David VEILLARD a donné pouvoir à Rolande TRUEL
Mélanie SIMON a donné pouvoir à Elodie PAUTONNIER
Nicolas HUCHET a donné pouvoir à Béatrice RUFFAUT

Secrétaire de séance : Jennifer PAREIGE

AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE PROCES-VERBAL DU 27 NOVEMBRE 2025

Avis favorable à l'unanimité du Conseil Municipal.

2025 12 15 D1 – FINANCES / TARIFS COMMUNAUX 2026

Monsieur le Maire expose :

Il est proposé à l'assemblée délibérante d'apporter les modifications suivantes sur les tarifs communaux à compter du 1^{er} janvier 2026 :

Salle des fêtes	Tarifs 2025		Tarifs 2026	
	Balazé	Extérieur	Balazé	Extérieur
Vin d'honneur	50 €	60 €	50 €	60 €
Réunion après sépulture	50 €	50 €	50 €	60 €

Salle Robert Schuman	Tarifs 2025		Tarifs 2026	
	Balazé	Extérieur	Balazé	Extérieur
Vin d'honneur	45 €	55 €	50 €	60 €
Réunion après sépulture	50 €	50 €	50 €	60 €

Il est proposé au Conseil Municipal :

- ✓ **D'APPROUVER** les modifications des tarifs communaux pour l'année 2026 tels qu'ils sont détaillés ci-dessus et dans le tableau ci-joint en annexe ;
- ✓ **DE DIRE** que tous les autres tarifs communaux restent inchangés pour l'année 2026.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve ces propositions.



2025 12 15 D2 - FINANCES - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) 2026 - AMENAGEMENTS DE SECURITE DES RUES DES LILAS ET RICHARD

Monsieur le Maire expose :

Les travaux d'aménagement de sécurité des rues des Lilas, Richard et de la Perrière peuvent être éligibles à une subvention au titre de la Dotation d'Equipements des Territoires Ruraux (DETR) 2026.

Les dépenses liées à cette opération représentent un montant total de 250 483,30 € HT et se décomposent en 2 phases comme suit :

Frais d'études :

- Honoraires maîtrise d'œuvre VRD/Paysage : 22 682,57 € HT
- Plan topographique du géomètre : 975 € HT

Phase 1 : Aménagement de sécurité des rues des Lilas et Richard : 97 459,50 € HT

- Aménagement de la rue Richard voie partagée : 32 545 € HT
- Aménagement de la rue Richard voie secondaire Ouest (nouvelle) : 39 354,50 € HT
- Aménagement d'un plateau surélevé rue des Lilas : 25 560 € HT

Phase 2 : Aménagement des parkings et de la rue de la Perrière : 118 565 € HT

- Création d'un parking rue de la Perrière : 118 565 € HT

Divers et imprévus 5% : 10 801,23 € HT

Plan de financement prévisionnel de la phase 1 :

DEPENSES prévisionnelles € HT		RECETTES escomptées € HT	
Maîtrise d'oeuvre	22 682,57 €	Subvention au titre de la D.E.T.R. 30 % du montant HT du total des travaux	37 797,01 €
Frais études (géomètre, étude de faisabilité...)	975,00 €	Amendes de police	18 882,00 €
Montant des travaux	97 459,50 €		
Divers et imprévus (5%)	4 872,97 €	Autofinancement de la commune	69 311,03 €
Total en € HT	125 990,04 €	Total en € HT	125 990,04 €

Il est proposé au Conseil Municipal :

- ✓ **D'APPROUVER** les travaux détaillés ci-dessus ainsi que le plan prévisionnel de la phase 1 ;
- ✓ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter auprès de l'Etat une subvention au titre de la DETR 2026 pour les travaux de la phase 1 ;
- ✓ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents s'y rapportant.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve ces propositions.



2025 12 15 D3 – OGE C – CONTRAT D’ASSOCIATION : OUVERTURE DES CREDITS AU BUDGET PRINCIPAL 2026 ET REGULARISATION DU BAREME DEPARTEMENTAL

Gwénaëlle LE CALVEZ sort de la salle du conseil municipal et ne participe pas au vote.

Jennifer PAREIGE, Adjointe au Maire, expose :

Pour l’année scolaire 2025-2026, les éléments sont les suivants :

	Effectifs rentrée scolaire 2025/2026	Rappel 2024/2025	Coût moyen départemental 2025/2026	Rappel 2024/2025	Participation communale 2025/2026	Rappel 2024/2025	Versement mensuel 2025/2026	Rappel 2024/2025
Maternelle	77	70	1 554,00 €	1 523,00 €	119 658,00 €	106 610,00 €	9 971,50 €	8 884,17 €
Primaire	117	126	493,00 €	476,00 €	57 681,00 €	59 976,00 €	4 806,75 €	4 998,00 €
TOTAL	194	196			177 339,00 €	166 586,00 €	14 778,25 €	13 882,17 €

Pour information, le coût moyen départemental est transmis par la préfecture en octobre de chaque année.

Evolution du coût départemental

<u>Montant versé dans le cadre du contrat d'association</u>						
	Effectifs maternelle	Effectifs élémentaire	Total	Coût moyen dptal maternelle	Coût moyen dptal élémentaire	Montant versé
2019/2020	89	141	230	1 230 €	376 €	162 486 €
2020/2021	87	147	234	1 262 €	386 €	166 536 €
2021/2022	78	138	216	1 307 €	384 €	154 938 €
2022/2023	66	144	210	1 402 €	401 €	150 276 €
2023/2024	66	138	204	1 466 €	424 €	155 268 €
2024/2025	70	126	196	1 523 €	476 €	166 586 €
2025/2026	77	117	194	1 554 €	493 €	177 339 €

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- ✓ **D’APPROUVER** le versement mensuel de 14 778,25 € à compter du 1^{er} septembre 2025 ;
- ✓ **D’INSCRIRE** au budget principal 2026, en dépenses de fonctionnement, compte 6558, la somme de 183 000 € afin de permettre le versement de la participation avant le vote du budget.

Après délibération et à l’unanimité, le Conseil Municipal approuve ces propositions.

2025 12 15 D4 - OGE C – SUBVENTIONS CANTINE ET GARDERIE : OUVERTURE DES CREDITS AU BUDGET PRINCIPAL 2026

Gwénaëlle LE CALVEZ sort de la salle du conseil municipal et ne participe pas au vote.

Jennifer PAREIGE, Adjointe au Maire, expose :

Conformément à la convention signée le 06 juin 2019, la commune verse à l’OGE C une subvention pour les activités cantine et garderie. La subvention est calculée de la façon suivante :

Repas ou heures de garderie prévisionnels (sur la base de l’année N-1) x subvention communale revalorisée annuellement (indice INSEE). Ce montant est divisé par 10 pour un versement sur 10 mois de septembre à juin. Une régularisation est effectuée une fois le nombre définitif de repas et d’heures de garderie connus.



Afin de pouvoir procéder au versement des subventions avant le vote du budget, il est nécessaire d'ouvrir des crédits au budget principal 2026.

1 – Subvention cantine

Montant mensuel versé à compter du 1^{er} septembre 2025 : 3 970.37 € (1.92 € par repas).

Subvention prévisionnelle 2026 :

- Janvier à Juin : 3 970.37 € x 6 mois = 23 822,22 €
- Septembre à décembre 4 500 € x 4 mois = 18 000 €
- Total : 41822,22 € arrondi à 42 000 €

2 – Subvention garderie

Montant mensuel versé à compter du 1^{er} septembre 2025 : 454.79 € (0.40 € par heure de garderie).

Subvention prévisionnelle 2026 :

- Janvier à Juin : 454.79 € x 6 mois = 2 728.74 €
- Septembre à décembre 500 € x 4 mois = 2 000 €
- Total : 4 728.74 € arrondi à 5 000 €

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- ✓ **D'AUTORISER** l'ouverture de crédit au budget principal 2026 au compte 6574 pour un montant de **47 000 €** :
 - pour la cantine : 42 000 €
 - pour la garderie : 5 000 €

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve ces propositions.

2025 12 15 D5 - FEDERATION FAMILLES RURALES : COMPTE DE RESULTATS 2024

Jennifer PAREIGE, Adjointe au Maire, expose :

Conformément à la convention tripartite signée le 29 décembre 2023, un budget prévisionnel de l'ALSH établi par la Fédération départementale Familles Rurales doit être présenté et soumis à l'approbation du comité de pilotage puis validé chaque année par le conseil municipal.

Pour 2024, ce budget prévisionnel a été approuvé le 8 avril 2024 par le conseil municipal. Il précise les modalités financières du fonctionnement de l'ALSH ainsi que la subvention annuelle prévisionnelle versée par la commune.

Le comité de pilotage ALSH a étudié le compte de résultat pour l'année 2024.

FINANCEMENT DE LA COMMUNE POUR 2024

REALISE 2024	
Subvention réalisée ALSH + Passerelle	99 340,97 €

FINANCEMENT 2024 ALSH	
Acompte 1	41 244,56 €
Acompte 2	32 995,64 €
Total versé (90%)	74 240,20 €
Total réalisé	99 340,97 €
Excédent de gestion	0,00 €
Solde ALSH 2024	25 100,77 €



HISTORIQUE DES VERSEMENTS**Accueil de loisirs**

Accueil de loisirs										
		Journées enfant	Charges annuelles	Dont directeur mis à disposition par la commune	Prix de revient journée/enfant	Participation communale au fonctionnement (hors directeur)	Participation au soutien fédéral	Subvention communale hors directeur	Participation communale au fonctionnement (incluant le coût du directeur)	Montant total des subventions
Fédération Familles Rurales	2018	2160	102 115,37 €	19 708,60 €	47,28 €	20 304,71 €	13 385,29 €	33 690,00 €	40 013,31 €	53 398,60 €
	2018	2408	112 495,88 €	14 999,48 €	46,72 €	25 561,61 €	14 987,19 €	40 548,80 €	40 561,09 €	55 548,28 €
	2019	3009	121 462,56 €	4 484,78 €	40,37 €	38 121,88 €	13 954,70 €	52 076,58 €	42 606,66 €	56 561,36 €
	2020	2431	114 693,15 €	22 663,91 €	47,18 €	28 215,08 €	14 115,23 €	42 330,31 €	50 878,99 €	64 994,22 €
	2021	3126	134 663,18 €	20 985,51 €	43,08 €	33 183,80 €	14 416,13 €	47 599,93 €	54 169,31 €	68 585,44 €
	2022	3316	144 087,87 €	8 668,58 €	43,45 €	44 965,20 €	14 845,97 €	59 811,17 €	53 633,78 €	68 479,75 €
	2023	3247,5	157 350,46 €	26 905,29 €	48,45 €	31 354,98 €	14 991,73 €	46 346,71 €	58 260,27 €	73 252,00 €
	2024	2950	165 111,26 €	28 258,06 €	55,97 €	42 642,38 €	15 455,25 €	58 097,63 €	70 900,44 €	86 355,69 €

Passerelle

Passerelle										
		Journées enfant	Charges annuelles	Dont directeur mis à disposition par la commune	Prix de revient journée/enfant	Participation communale au fonctionnement (hors directeur)	Participation au soutien fédéral	Subvention communale hors directeur	Participation communale au fonctionnement (incluant le coût du directeur)	Subvention totale avec directeur (subv d'exploitation)
Fédération Familles Rurales	2018	337	6 497,35 €	2 045,00 €	19,28 €	877,71 €				2 922,71 €
	2019	402	8 058,17 €	488,00 €	20,05 €	4 140,92 €				4 628,92 €
	2020	165	4 279,70 €	696,92 €	25,94 €	440,09 €	2 236,35 €	2 676,44 €		3 373,36 €
	2021	616	14 787,44 €	2 355,72 €	24,01 €	6 924,02 €	2 284,11 €	9 208,13 €	5 570,27 €	11 563,85 €
	2022	550	17 479,89 €	0,00 €	31,78 €	7 910,42 €	2 352,22 €	10 262,64 €	7 910,42 €	10 262,64 €
	2023	613	20 479,89 €	0,00 €	33,41 €	6 803,64 €	2 772,29 €	9 575,93 €	6 803,64 €	9 575,93 €
	2024	410	22 810,58 €	0,00 €	55,64 €	10 127,28 €	2 858,00 €	12 985,28 €	10 127,28 €	12 985,28 €

Le coût définitif de la mise à disposition du directeur par la commune s'élève à 28 258,06 €, remboursé à la commune par la fédération.

Pour 2024, la subvention prévisionnelle de la commune était de 92 899,05 €. Dans le compte de résultat, la subvention définitive est de 99 340,97 €, ce qui fait une différence de 6 441,92 €.

La commune ayant déjà versé des acomptes de subvention pour un montant de 74 240,20 € :
 $99\,340,97\text{ €} - 74\,240,20\text{ €} = 25\,100,77\text{ €}$ restant à régler par la commune.

Cependant, la commune a identifié des anomalies dans les justificatifs des dépenses et recettes de l'année 2024 communiqués par la Fédération Familles Rurales.

En effet, concernant la partie facturation des bulletins de paie, il a été comptabilisé 86 bulletins sur l'année 2024. La masse salariale s'élève à 62 723,76 €, ce qui correspond à 2 370 € après application du coefficient de 0,007 € sur la masse salariale et 19 € par bulletin. Ainsi, il a été constaté un surplus de 297 €.

Par ailleurs, la déduction liée à la partie "passerelle" n'a pas été prise en compte représentant un montant de 357,19 € pour l'animatrice.

De plus, il manque la facturation de la JA Basket de 1 870 € pour la mise à disposition de l'animatrice (basket santé).

Enfin, la subvention de Vitré Communauté (information transmise en février 2024) pour les projets jeunesse n'apparaît pas non plus, alors qu'elle prévoyait une aide financière de 3 673,48 €.

Par conséquent, il convient de déduire les sommes détaillées ci-dessus au montant du solde sollicité par la Fédération Familles Rurales comme suit :



Nouveau solde actualisé : 25 100,77 € - (297 € + 357,19 € + 1 870 € + 3 673,48 €) = 18 903,10 €

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- ✓ **D'APPROUVER** le compte de résultat de l'ALSH pour l'année 2024 en tenant compte des modifications détaillées ci-dessus ;
- ✓ **D'ACCEPTER** le règlement du solde actualisé présenté ci-dessus d'un montant de **18 903,10 €** par la commune à la Fédération Familles Rurales.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve ces propositions.

2025 12 15 D6 – ASSOCIATION FAMILIALE « LES FRIPOUILLES » : BUDGET PREVISIONNEL ET SUBVENTION 2026

Jennifer PAREIGE, Adjointe au Maire, expose :

Conformément à la convention de subvention de fonctionnement de l'accueil de loisirs « Les Fripouilles », un budget prévisionnel de l'ALSH établi par l'association familiale « Les Fripouilles » doit être présenté et soumis à l'approbation du comité de pilotage puis validé chaque année par le conseil municipal. Ce budget précise les modalités financières du fonctionnement de l'ALSH ainsi que la subvention annuelle prévisionnelle versée par la commune.

Le budget prévisionnel pour l'année 2026 a été étudié par le comité de pilotage le 18 novembre 2025.

Rappel des modalités de versement de la subvention communale :

Elle est versée par acomptes selon un pourcentage du montant de la subvention prévisionnelle.

A compter de 2026 :

- 1er acompte : 50 % en Janvier ;
- 2ème acompte : 40% en Août.

Une régularisation intervient à la présentation et à la validation du compte de résultat de l'année écoulée sur le 1er trimestre de l'année n+1.

Subvention pour 2026 :

		Accueil de loisirs							
		Journées enfant	Charges annuelles	Dont directeur et agent d'entretien (depuis 2025) mis à disposition par la commune	Prix de revient journée/enfant	Subvention par journée enfant (directeur + agent d'entretien depuis 2025 compris)	Subvention communale hors directeur et hors agent d'entretien depuis 2025	Participation communale au fonctionnement (incluant le coût du directeur + agent d'entretien depuis 2025)	Montant total des subventions
Fédération Familles Rurales	2018	2160	102 115,37 €	19 708,60 €	47,28 €	24,72 €	33 690,00 €	40 013,31 €	53 398,60 €
	2018	2408	112 495,88 €	14 999,48 €	46,72 €	23,07 €	40 548,80 €	40 561,09 €	55 548,28 €
	2019	3009	121 462,56 €	4 484,78 €	40,37 €	18,80 €	52 076,58 €	42 606,66 €	56 561,36 €
	2020	2431	114 693,15 €	22 663,91 €	47,18 €	26,74 €	42 330,31 €	50 878,99 €	64 994,22 €
	2021	3126	134 663,18 €	20 985,51 €	43,08 €	21,94 €	47 599,93 €	54 169,31 €	68 585,44 €
	2022	3316	144 087,87 €	8 668,58 €	43,45 €	20,65 €	59 811,17 €	53 633,78 €	68 479,75 €
	2023	3247,5	157 350,46 €	26 905,29 €	48,45 €	22,56 €	46 346,71 €	58 260,27 €	73 252,00 €
	2024	3404	158 414,88 €	25 966,00 €	46,54 €	20,65 €	44 324,63 €	54 835,38 €	70 290,63 €
Association Familiale Les Fripouilles	2025	3 369	155 423,00 €	27 000,00 €	46,13 €	16,00 €	26 904,00 €	53 904,00 €	53 904,00 €
	2026	3 100	177 781,00 €	37 901,00 €	57,35 €	25,35 €	40 695,00 €	78 596,00 €	78 596,00 €



	<u>Passerelle</u>				
		Journées enfant	Charges annuelles	Prix de revient journée/enfant	Subvention totale (subv d'exploitation)
Fédération Familles Rurales	2018	337	6 497,35 €	19,28 €	2 922,71 €
	2019	402	8 058,17 €	20,05 €	4 628,92 €
	2020	165	4 279,70 €	25,94 €	3 373,36 €
	2021	616	14 787,44 €	24,01 €	11 563,85 €
	2022	550	17 479,89 €	31,78 €	10 262,64 €
	2023	613	20 479,89 €	33,41 €	9 575,93 €
	2024	720	22 608,00 €	31,40 €	12 198,48 €
Association Familiale Les Fripouilles	2025	623	8 265,30 €	13,27 €	9 968,00 €
	2026	325	18 635,00 €	57,34 €	5 200,00 €

La subvention totale prévisionnelle pour l'accueil de loisirs et Passerelle est donc de 83 796 €.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- ✓ **D'APPROUVER** le budget prévisionnel de l'ALSH et Passerelle pour 2026 présenté ci-dessus ;
- ✓ **D'AUTORISER** le versement de la subvention 2026 à l'association familiale « Les Fripouilles » d'un montant de 83 796 € selon les modalités définies dans la convention, à savoir :
 - 1er acompte : 50 % en Janvier : 41 898 €
 - 2ème acompte : 40% en Août : 33 518,40 €
- ✓ **DE DIRE** que les crédits budgétaires sont prévus au budget primitif 2026 au compte 65748 pour le versement de la subvention 2026.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve ces propositions.

2024 12 15 D7 - ANTENNES TV - BILAN ANNUEL 2024-2025 ET FIXATION DU MONTANT DE LA REDEVANCE 2026

Jean-Fabrice CLOAREC, Adjoint au Maire, expose :

Trois antennes collectives (réseau de télédistribution) desservent des lotissements sur la commune :

- Antenne 1 : Lotissement le Chant du Ruisseau
- Antenne 2 : Lotissements de l'Orgerie et de la Lande Rousse, rue des Courtils
- Antenne 3 : Lotissements du Clos du Chêne, des Hautes Clairières, du Clos du Clairay, du Clos de la Bouexière

Une redevance a été instituée afin de couvrir les frais de maintenance et de consommation d'électricité de ces antennes. Cette redevance s'élève à 25 € par habitation et par an et concerne 228 logements.



Bilan antenne collective 2024/2025

Dépenses TTC			Recettes	
	Coût annuel	Par logement		
Maintenance (1,27 € HT par mois et par logement * 228 * TVA 20%)	4 169,68 €	18,37 €	Redevance (227 logements * 25 €)	5 675,00 €
Electricité	623,05 €	2,74 €		
mo	875,00 €	3,85 €		
TOTAL	5 667,73 €	24,97 €	TOTAL	5 675,00 €
			RESULTAT	7,27 €

Il est proposé au Conseil Municipal :

- ✓ **DE VALIDER** le bilan annuel présenté ;
- ✓ **DE SE PRONONCER** sur le montant de la redevance annuelle 2026 à **25 €**.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le bilan annuel 2024/2025 ainsi que le montant de la redevance annuelles 2026 à 25 €.

2025 12 15 D8 - INTERCOMMUNALITE / NOUVELLE CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE COMMUN « SYSTEMES D'INFORMATION » DE VITRE COMMUNAUTE

Monsieur le Maire expose :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L 5211-4-2 (relatif aux services communs non liés à une compétence transférée) ;

Vu l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts ;

Vu l'arrêté préfectoral du 1^{er} juillet 2025 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération de « Vitré communauté » ;

Vu la délibération n°2017_177 du Conseil Communautaire du 29 septembre 2017, modifiée, portant création du service commun « Informatique » ;

Vu la délibération n° 2025_209 du Conseil Communautaire du 25 septembre 2025 validant la convention d'adhésion au service commun Systèmes d'information ;

Vu la délibération n°2018 07 05 du Conseil Municipal du 5 juillet 2018 approuvant la création du service commun « Informatique » ;

Vu l'avis favorable de la commission locales des charges transférées (CLECT) du 11 septembre 2025 ;

Considérant la nécessité, après plus de sept années de fonctionnement à l'échelle du périmètre de l'ensemble des communes et établissements publics du territoire de Vitré Communauté, d'objectiver les périmètres techniques d'intervention du service commun objet de la présente convention ;



Considérant également la nécessité d'actualiser tant les assiettes que les clés de répartition des coûts de fonctionnement dudit service commun au regard notamment de la charge croissante des coûts induits par les exigences croissantes de sécurisation des réseaux, de cybersécurité, de structure, de préservation et stockage des données ou encore de développement des projets des membres du service commun ;

Considérant les échanges préparatoires relatifs à ce sujet en Commission locales des charges transférées (CLECT) et l'avis favorable rendu par ladite commission le 11 septembre 2025 ;

Considérant l'intérêt des signataires de poursuivre le service commun « Systèmes d'information » afin d'assurer la gestion et la maintenance de leurs infrastructures informatiques et téléphoniques ;

Considérant la CLECT comme la nouvelle instance de suivi des services communs ouverts à l'ensemble des communes et syndicats du territoire, en remplacement des Comités de Mutualisation mentionnés dans les conventions initiales ;

Considérant le projet de nouvelle convention de service commun « systèmes d'information » joint en annexe, lequel regroupe les conventions DSI et SIG antérieures ;

Il est proposé au Conseil Municipal :

- ✓ **DE RESILIER** la convention du service commun « Informatique » ;
- ✓ **D'APPROUVER** les termes de la nouvelle convention d'adhésion au service commun « Systèmes d'information » et ses annexes applicables à compter du 1^{er} janvier 2026 ;
- ✓ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention au service commun « Systèmes d'information » et tous les documents s'y rapportant.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve ces propositions.

Résultat du vote :

Pour : 15

Abstentions : 2 (David VEILLARD, Jean-Fabrice CLOAREC)

2025 12 15 D9 - DECISIONS DU MAIRE PRISES EN VERTU DES DELEGATIONS CONSENTIES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CGCT (DELIBERATION DU 24 MAI 2020)

Droit de préemption :

2025-129 : 27 rue de l'Orgerie, ZX n°362, pas de préemption

Marchés publics inférieurs à 50 000 € HT :

2025-130 : Produits pharmaceutique pour le centre de santé, PHARMACIE HOVASSE, 557,54 € TTC

2025-131 : Peinture pour le bar-tabac, AUPINEL, 701,56 € TTC ;

2025-132 : Table pour l'association Titounette au RPE, MANUTAN COLLECTIVITES, 558,67 € TTC ;

2025-133 : Remplacement d'une tête de débroussailleuse, ENAUDIS, 365,62 € TTC ;

2025-134 : Fournitures administratives, BUREAU VALLEE, 119,98 € ;

2025-135 : Location de verres pour la soirée des bénévoles du 12/12/2025, PASSION RECEPTION, 52,70 € TTC ;

2025-136 : Porte de douche du bar-tabac, CHEVREL Yohann, 756 € TTC.

Le Conseil Municipal prend acte de ces décisions prises par le Maire dans le cadre de la délégation de pouvoir du conseil municipal.



➤ **Informations et questions diverses**

- Retour sur les vœux du Maire au personnel communal du 11/12/2025
- Retour sur la soirée des bénévoles du 12/12/2025
- Prix du bénévolat Villes et Villages Fleuris 2025
- Interventions de la Fédération des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles (FGDON) sur la commune : 30 interventions en 2025 (28 chez les particuliers et 2 sur le domaine public)
- Information sur le marché du 23 décembre 2025
- Acquisition de panneaux de moquette pour la salle des sports
- Demande d'installation d'une buvette sur le marché le 23/12/2025 par l'association familiale Les Fripouilles dans le cadre du financement d'un projet de séjour au ski du centre de loisirs en 2027
- Travaux de remplacement d'un chéneau de l'église
- Projet d'acquisition de dalles de moquettes pour la protection du sol de la salle des sports et des autres salles communales
- Eligibilité du centre de santé au label « France Santé »

➤ **Comptes rendus des commissions**

- Commission Voirie le 18/11/2025
- Commission Embellissement le 24/11/2025 à 20h00
- Commission Finances le lundi 01/12/2025 à 20h00

➤ **Dates à retenir**

- Commission Finances le jeudi 08/01/2026 à 20h00
- Vœux du Maire à la population : le dimanche 11 janvier 2025 à 11h00
- Commission Finances le jeudi 12/02/2026 à 20h00

Prochains conseils municipaux :

Jeudi 22 janvier 2026 (DOB), jeudi 5 mars (budget)

La séance s'est levée à 22h05

***Prochain Conseil Municipal :
Jeudi 22 janvier 2026 à 20h30.***

Le Maire :

Les adjoints :

